



La revitalisation des centres anciens : l'exemple du programme d'action «cœur de ville»

#QPV #coeurdeville #Développement territorial #Revitalisation #Entreprises #Emploi #Formation

Le 27 juin 2019, à Grasse, la DIRECCTE PACA organisait, avec le soutien de Cité Ressources, le deuxième club dev&co et politique de la ville sur le thème de la revitalisation des centres anciens. Une journée qui a permis aux participants de découvrir les « projets en cœur de ville de Grasse » grâce à la collaboration étroite avec la ville de Grasse, notamment dans le cadre du programme « action cœur de cœur de ville », et avec les directions de la cohésion sociale, de l'emploi et de l'insertion et de l'habitat et du renouvellement urbain de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

KÉSAKO ?

Le club dev&co et politique de la ville

Un espace d'échanges entre professionnels de la politique de la ville et du développement économique animé par Cité Ressources dans le cadre d'une mission régionale confiée par la DIRECCTE PACA.

Action de Cœur de ville

Un programme national d'actions (Ministère de la Cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités locales) à destination de 222 territoires (villes moyennes) pour « améliorer les conditions de vie des habitants et conforter le rôle moteur de ces villes dans le développement du territoire ».

Ce programme s'articule autour de :

> **Un partenariat** État - Collectivités (Communes et Agglomérations) - acteurs publics et privés, locaux et nationaux ;

> **Des thématiques :**

- la réhabilitation-restructuration de l'habitat en centre-ville ;
- Le développement économique et commercial ;
- l'accessibilité, les mobilités et connexions ;
- la mise en valeur de l'espace public et du patrimoine ;

> **Des financeurs :** la banque des territoires, Action Logement, Agence nationale de l'habitat.

Pour aller + loin : https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2019-07/plaquette_actioncoeurdeville_0_2.pdf



© Villemplloi

UN CHIFFRE

13

En Région PACA :
13 territoires sont retenus,
dont 9 en géographie prioritaire : Arles, Avignon, Briançon, Brignoles, Carpentras, Cavaillon, Digne-les-Bains, Draguignan, Gap, Grasse, Manosque, Tarascon et Vallauris.



> Déambulations dans le centre ancien de Grasse

PROGRAMME

La journée EN BREF

Après une présentation du dispositif actions cœur de ville (**diaporama** ) par Yann Clerc (chef de projet Cœur de ville), du contrat de ville par Marie Giaccone, (cheffe de projet du contrat de ville du Pays de Grasse) et du projet de renouvellement urbain du centre ancien par Claire Vanden Abeele (cheffe de service de l'Habitat et du renouvellement urbain à la CAPG), les 25 participants ont bénéficié de visites de sites.

A partir de la maison du projet de Grasse, la première déambulation s'intéressait au programme d'action en cœur de ville, alors que la seconde mettait en valeur l'articulation contrat de ville - Economie Sociale et Solidaire (ESS) comme levier d'action en faveur de l'emploi et du développement économique du territoire.

L'après-midi a été consacrée à trois groupes d'échanges entre professionnels autour des thèmes suivants :

- > Articulation action cœur de ville et contrat de ville: quelles complémentarités, dans quel système de gouvernance ?
- > Revitalisation du commerce et de l'artisanat : méthodes, outils et partage d'expériences.
- > Formation et emploi : investir dans les bonnes formations pour contribuer au développement économique et à l'emploi du territoire.

FOCUS ORGANISATION

Articulation cœur de ville et contrat de ville : des organisations de services variées

À Digne-les-Bains : une transversalité inter-service : une chargée de mission « cœur de ville » est rattachée au service développement économique. Le cœur de ville étant en géographie prioritaire, le chargé de mission contrat de ville a également une mission « cœur de ville ». Tous deux sont rattachés à Provence Alpes Agglomération.

À Grasse : Le chef de projet cœur de ville est rattaché à la commune, directement sous le DGS. La cheffe de projet contrat de ville est rattachée à l'Agglomération du Pays de Grasse. Des espaces de travail en commun existent : l'équipe projet du cœur de ville dans laquelle la cheffe de projet contrat de ville est intégrée et inversement l'équipe opérationnelle du contrat de ville avec une intégration du chef de projet cœur de ville de Grasse.

À Draguignan : Alors que l'équipe contrat de ville est placée à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Dracénoise (nb : deux communes concernées sur ce territoire : Draguignan et le Muy), la commune de Draguignan accueille également un référent politique de la ville au sein de ses services. Un chef de projet cœur de ville est aussi rattaché à la commune avec un suivi par l'Agglomération. Les liens sont jusqu'à présent informels.

RETOUR VISITE DE SITE

Articulation Contrat de ville et Economie Sociale et Solidaire (ESS)

À Grasse, l'ESS est également l'un des leviers mobilisés pour le renouveau du centre ancien. Elle contribue au développement économique et social du territoire.

Ils nous ont reçus, et nous les en remercions :

> **Le comptoir des ressources** : **diaporama**  expérimentation territoire Zéro Chômeur de Longue Durée et création d'une conciergerie

> **L'association d'une Rive à L'autre** :

<http://associationdunerivealautre.blogspot.com>

(projet en cours de développement d'un café habitant au cœur du centre ancien)

Ces deux structures investissent les locaux vacants du centre ancien.

> **La SCIC Tetris** : <http://scic-tetris.org>

(le Pôle Territorial de Coopération Économique «Transition Écologique Territoriale par la recherche et l'Innovation Sociale»)

Investir dans la formation comme levier de développement territorial

Présentation de Valérie Loubat, directrice de Grasse Campus

Le projet Grasse Campus est né d'un constat, celui d'une ville désertée par les étudiants qui font le choix de se tourner vers Nice pour poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur. Cette fuite des étudiants s'explique notamment par une discontinuité des formations post-bac proposées, notamment dans le secteur de la parfumerie et dans les formations d'ingénieurs.

Le projet Grasse Campus, piloté à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, relève de la compétence de l'enseignement supérieur et de la recherche, une compétence facultative pour les intercommunalités, mais dont la CAPG a décidé de se saisir pour porter ce projet, renforcé par le rôle moteur du programme Action Coeur de Ville. En ce sens, Grasse Campus se voit pleinement intégré au projet du territoire puisque son implantation est étroitement liée à l'accueil d'un public étudiant et d'une offre de logement et de services adaptée à cette nouvelle population.

Ce projet, considérant l'enseignement comme un vecteur d'inclusion, souhaite renforcer l'offre de formation pour tous les publics et l'adapter au marché de l'emploi et aux filières représentées sur le territoire de la CAPG (la parfumerie, l'alimentation, l'hôtellerie-restauration, l'art et le patrimoine ...). Pour favoriser l'installation de ces nouvelles formations Grasse Campus a identifié des locaux disponibles sur le territoire (friches, bâtiments voués à la réhabilitation) qui ont été fléchés au profit de l'accueil de structures de l'enseignement supérieur. C'est le cas de l'ancien palais de justice situé en plein cœur de la ville, qui sera livré en 2021, et qui a vocation à être mutualisé par les différentes écoles présentes dans la ville.

Ces formations et les écoles ou universités auxquelles elles sont rattachées n'ont pas vocation à rester localisées à Grasse, mais aussi à essaimer sur l'ensemble du territoire : c'est le principe d'un « campus à ciel ouvert », dans l'optique d'un projet de territoire à l'échelle de l'agglomération.

La question de la formation ne peut être pensée de manière isolée : elle s'inscrit dans un projet plus large qui, outre Grasse Campus Academy (enseignement supérieur et recherche), comprend deux autres volets : Grasse Campus Life et Grasse Campus Housing. Ces trois axes sont interdépendants les uns des autres, et car le développement de formations dans l'enseignement supérieur et la recherche nécessite de penser l'accueil des étudiants, à travers une offre de services et de logement adaptée.



> Discussions entre praticiens

APRÈS-MIDI

Échanges en groupe thématique, « ce que l'on retient » :

Groupe 1 : Formation et emploi : investir dans les bonnes formations pour contribuer au développement économique et de l'emploi du territoire

Les participants ont souligné :

- La question de l'employabilité du public comme un élément fondamental en termes d'adéquation de la formation proposée sur le territoire.
- L'importance d'un projet soutenu par un partage politique.
- La question des freins d'accès à la formation (frein psychologiques, mobilité, etc.) à prendre en compte dans le déploiement d'une offre de formation.
- Des relations nécessaires entre les services de droit commun en matière d'emploi (Pôle Emploi, PLIE, PIC) et la politique de la ville pour répondre aux difficultés des habitants des territoires.

Groupe 2 : Revitalisation du commerce et de l'artisanat : méthodes, outils et partage d'expériences

Nos 3 idées folles et nos pistes de réflexion :

- Stop au volontarisme : la revitalisation du commerce ne se décrète pas ! Laisser agir la loi de l'offre et la demande est parfois plus efficace. Exemple de Manosque sur le commerce à l'essai qui est resté vide, alors que 3 commerces situés à proximité ont trouvé preneur du fait d'une baisse de prix des loyers calé sur le niveau du commerce à l'essai,
- Cadrer le commerce périphérique en complémentarité avec le centre et la stratégie commerciale établie pour créer des complémentarités,
- Une stratégie d'actions globale, sur le cadre de vie, plus que sur du bien immobilier, à proprement parler, pour avoir des effets de masse,
- Adapter les horaires des commerces (ouv 12h/14h),
- Ouvrir les esprits des investisseurs et banquiers aux nouveaux modèles économiques, innovants.

Groupe 3 : L'articulation cœur de ville et politique de la ville

Après avoir partagé nos modalités d'organisation sur nos territoires respectifs, nous nous sommes questionnés sur les leviers à actionner pour renforcer l'articulation entre cœur de ville et politique de la ville.

Avant tout, il s'agit de définir les apports de chacun des deux dispositifs au service d'une stratégie partagée à l'échelle d'un même territoire de référence : un projet de quartier.

> Le contrat de ville doit renforcer son action sur le pilier développement économique et emploi. Le dispositif cœur de ville, à travers les outils et partenariats mobilisables peut faire effet levier sur ce pilier et alimenter une stratégie au service du développement du territoire et de ses habitants.

> Sur ce point, il demeure indispensable que cette dynamique de revitalisation du centre ancien, à l'image des actions en matière de renouvellement urbain, puisse impacter positivement ses résidents, dont les personnes les plus précaires. Ainsi, l'articulation avec le contrat de ville pourrait permettre de garantir le volet social de cœur de ville

Dans ce cadre, un des points d'accroche pourrait être l'insertion professionnelle des habitants. Les deux projets d'ESS présentés en matinée en sont par ailleurs une illustration. Pour ce faire, il est essentiel de mieux se connaître pour faire le « pont » entre contrat de ville et cœur de ville. L'enjeu est de faire collectivement effet levier sur les territoires, pour les habitants. Sur le volet insertion professionnelle, cela se traduit par exemple par une mobilisation des actions et dispositifs en faveur de l'emploi.

Le premier pas serait donc de mutualiser des espaces de travail et optimiser les collaborations, avec par exemple une co-animation d'un groupe de travail emploi- développement économique contrat de ville/ cœur de ville.

Le contexte des avenants des contrats de ville offre une opportunité pour inscrire le levier cœur de ville dans le pilier développement économique et emploi (et aussi cadre de vie), en inscrivant le principe d'une gouvernance partagée.



© Villemplou

> Échanges lors d'un groupe thématique

À RETENIR

Le contrat de ville et le programme « action cœur de ville » représentent des outils au service du développement territorial des villes petites et moyennes. Si leurs objets ne se recoupent pas totalement, ils ont tout intérêt à se nourrir mutuellement pour apporter de la cohérence et potentialiser leurs impacts sur le territoire.

À VOIR

La journée en image : retrouvez bientôt les vidéos sur la chaîne Youtube de Cité Ressources !


villemploupaca
Avec les quartiers, la ville réussit !

www.villemploupaca.fr

